



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

traitements et salaires

Question écrite n° 110416

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie quant à l'annonce de la revalorisation de l'indemnité kilométrique à hauteur de 4,6 % qui devrait profiter à plus de 6 millions d'automobiliste qui ont choisi l'option frais réels pour leur déclaration d'impôts. Cette revalorisation de l'indemnité kilométrique concerne les automobilistes qui s'acquittent de l'impôt sur le revenu et ne tient pas compte de ceux qui ont également besoin de leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail et qui ne sont pas imposables pour diverses raisons. L'économie engendrée par cette mesure aura de faibles répercussions sur la facture d'imposition et ne concernera pas tous les ménages et donc pas forcément ceux qui en ont le plus besoin. De plus il est légitime de craindre d'autres augmentations des prix à la pompe. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir les mesures susceptibles d'être prises afin que les automobilistes utilisant leur véhicule dans le cadre de leur travail soient traités de la même manière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110416

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5958

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)